

Plan de confinement thématique

Les établissements scolaires du 1^{er} degré accueilleront de nouveau les élèves à partir du lundi 7 juin 2021, dans les conditions sanitaires fixées par le ministère de l'Éducation Nationale.

À partir du samedi 5 juin 2021 :

Les lieux de culte sont autorisés à ouvrir pour les cérémonies, sous respect du protocole sanitaire.

La pratique sportive individuelle et de plein air est autorisée. Les sports collectifs et de contact demeurent interdits sans exception ; néanmoins l'entraînement ou la préparation physique sans contact sont possibles

Les rassemblements jusqu'à 10 personnes, au lieu de 6, sont autorisés.

Les horaires du couvre-feu restent inchangés et identiques pour l'ensemble des communes du territoire.

En dehors de ces horaires, pour tout type de déplacement une attestation est nécessaire, à retrouver sur le site internet des services de l'État en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Politiques-publiques/COVID-19-Informations-arretes-declarations/Attestations-de-deplacement>

L'ensemble des mesures décidées de manière collégiale en cellule interministérielle de crise sont déclinées dans le plan complet ci-dessous.

Couvre feu :

Horaires	Communes
Tous les jours de 19h00 à 5h00 du matin Du samedi 19h00 au lundi 5h00 du matin	Sur tout le territoire

PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

#COVID-19
Modalités au
03/06/2021

Horaires des interdictions de circulation

Sur tout le territoire de la Guyane :

Semaine : du lundi au vendredi de **19h à 5h**
Week-end : du samedi **19h** au lundi **5h**

PCR : Points de Contrôle Routier
Le passage des points de contrôle routier sont possibles, dans les deux sens, **uniquement** sur présentation d'un **motif impératif**. Des autos-tests seront distribués gratuitement à chaque passage.

Sur la base du postulat :



Continuité de la **vie économique**
et **professionnelle** (sauf exception)



Continuité de **l'activité scolaire**
du **1er degré**



Selon le **décret du 1er juin 2021**
(principalement l'article 4-2)

Modalités au : **05/06/2021**



Les déplacements
vers les centres
de vaccination
sont autorisés sur
présentation
d'attestation de
ou **justificatif de RDV.**

AGISSONS ENSEMBLE

TESTONS-NOUS
VACCINONS-NOUS

+ info sur sante.fr



 LES TRANSPORTS	Actuellement	A partir du 5 juin
Transports en commun urbains et inter-urbains (Sauf transports scolaires et marchandises)	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.
Avions	<input checked="" type="checkbox"/> Motifs impérieux + test PCR négatif	<input checked="" type="checkbox"/> Motifs impérieux + test PCR négatif
Taxis / VTC	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.
Taxicos	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.
Pirogues	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacements sur attestation uniquement, en respectant des distanciations sanitaires.

Générer facilement votre **attestation de déplacement** à l'aide de l'application :



**#Tous
AntiCovid**

AGISSONS ENSEMBLE

**TESTONS-NOUS
VACCINONS-NOUS**

+ info sur sante.fr



 LES MESURES POLICE ADMINISTRATIVE	Actuellement	A partir du 5 juin
Déplacements	<input checked="" type="checkbox"/> Sauf attestation de déplacement	<input checked="" type="checkbox"/> Sauf attestation de déplacement
Restriction de déplacement aux PCR d'Iracoubo et de Régina	<input checked="" type="checkbox"/> Motifs impérieux	<input checked="" type="checkbox"/> Motifs impérieux
Restaurants, bars et ambulants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Discothèques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Vente d'alcool	<input checked="" type="checkbox"/> Horaires restreints	<input checked="" type="checkbox"/> Horaires restreints
Gaz	<input checked="" type="checkbox"/> 1 bouteille vide = 1 bouteille pleine	<input checked="" type="checkbox"/> 1 bouteille vide = 1 bouteille pleine
Consommation, activité commerciale (maximum 1 personne pour 8m ²)	<input checked="" type="checkbox"/> Sauf commerces autorisés 1 adulte par foyer	<input checked="" type="checkbox"/> Sauf commerces autorisés 1 adulte par foyer
Quarantaine	<input checked="" type="checkbox"/> Auto isolement de 7 jours à l'arrivée en Guyane	<input checked="" type="checkbox"/> Auto isolement de 7 jours à l'arrivée en Guyane

Seuls les commerces essentiels à l'activité et à la vie quotidienne peuvent rester ouverts.

Liste des commerces autorisés disponible sur le site internet des services de l'État :

Rubrique COVID-19, Information.

www.guyane.gouv.fr

 LA VIE SOCIALE	Actuellement	A partir du 5 juin
Cinémas et théâtres	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Médiathèques, bibliothèques et musées	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Salles de sports privées, salles des fêtes et polyvalentes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Mariages et cérémonies	<input checked="" type="checkbox"/> Sauf démarche civile	<input checked="" type="checkbox"/> Mariage civil et religieux sous protocole sanitaire
Lieux de cultes	<input checked="" type="checkbox"/> Ouverts sans cérémonie	<input checked="" type="checkbox"/> Ouverts avec cérémonie sous protocole sanitaire
Cérémonies funéraires	<input checked="" type="checkbox"/> Sous protocole sanitaire (-20 personnes)	<input checked="" type="checkbox"/> Sous protocole sanitaire (-50 personnes)
Cimetières	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacement avec attestation	<input checked="" type="checkbox"/> Déplacement avec attestation
Auto-écoles	<input checked="" type="checkbox"/> Sous protocole sanitaire	<input checked="" type="checkbox"/> Sous protocole sanitaire



Les déplacements vers les centres de vaccination sont autorisés sur présentation d'**attestation** de ou **justificatif de RDV**.

AGISSONS ENSEMBLE

TESTONS-NOUS
VACCINONS-NOUS

+ info sur sante.fr



 LES ACTIVITÉS PRIVÉES	Actuellement	A partir du 5 juin
Forêts	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.
Parcs et jardins	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.
Plages, lacs et criques	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.	<input checked="" type="checkbox"/> -10km du domicile et limité à 1h max.
Carbets	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Colonies de vacances, camps, etc.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Rassemblements > de 10 personnes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Générer facilement votre **attestation de déplacement** à l'aide de l'application :



**#Tous
AntiCovid**

AGISSONS ENSEMBLE

TESTONS-NOUS
VACCINONS-NOUS

+ info sur sante.fr





LE SPORT

	Actuellement	A partir du 5 juin
Sport individuel à l'extérieur, vélo inclus (hors sport en eau de mer)	 A -10km du domicile et limité à 1h de pratique sportive max.	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale et à -10km du domicile.
Sport individuel en eau douce et en mer (Canoé, Kayak à une place,...)	 A -10km du domicile et limité à 1h de pratique sportive max.	 Autorisé sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale et à -10km du domicile.
Sport individuel à l'intérieur (gymnases, piscines)		
Sports collectifs et de contact		 Sous protocole sanitaire Uniquement entraînement et prépa. physique sans contact.
Sports collectifs professionnels		 Sous protocole sanitaire Uniquement entraînement et prépa. physique sans contact.
Piscines extérieures	 Sauf scolaires	 Sous protocole sanitaire

Générer facilement
votre **attestation
de déplacement**
à l'aide de
l'application :



**#Tous
AntiCovid**

AGISSONS ENSEMBLE

**TESTONS-NOUS
VACCINONS-NOUS**

+ info sur sante.fr